



COMITÉ DE QUARTIER N°2
Bords de Marne – Coteaux Nord

COMPTE RENDU RÉUNION DU 17 NOVEMBRE 2015

Présidente : Mme REILHE, Maire-Adjoint

Secrétaire de séance : Mme P. Pereira.

THEMATIQUES ABORDEES

Comité de quartier

La charte d'engagement est donnée à chaque participant ainsi que la charte de fonctionnement du comité de quartier.

Une présentation est faite par la Présidente du bureau du fonctionnement du comité de quartier : il s'agit d'une relation avec les administrés des différents quartiers, d'une rencontre avec la population afin de remonter des informations diverses. Mais avant tout, souligne Mme Reilhe, ce comité a pour mission de porter un projet commun pour le quartier, qui n'a pas été réalisé ou qui n'a pas été évoqué et ce quel que soit le domaine. La présidente insiste sur le fait que ce comité de quartier ne doit pas être « un bureau des pleurs ».

Mme Reilhe a été nommée par le Maire et cette décision a été votée en Conseil Municipal. La présidente nous informe qu'elle mettra tout ce qui est en son pouvoir afin de contribuer à la réalisation des projets retenus. Mais c'est avant tout aux participants de s'approprier ce comité et de le faire vivre.

Fréquence des réunions : une par semestre au minimum (+ si nécessaire) avec une correspondance par mail possible entre les réunions. Une fois par an, le Maire assistera au comité ou à défaut le Maire-Adjoint en charge de la démocratie locale (M. Driesch)

Mme Abile-Gal est ravie de la création de ce comité de quartier car des informations, jusque-là méconnues des habitants, pourront être portées à leur connaissance notamment l'absence d'assainissement dans certains lieux de la ville ; cette dernière propose d'envoyer, par mail, à tous les participants le plan du comité de quartier Bords de Marne + Coteaux Nord. Mme Reilhe communiquera à tous les habitants de ce comité les adresses mail afin de faciliter les communications.

A voir sur place avec les membres du bureau (pour nous c'est OK).

Rue d'Houin

- Permis de construire notamment au 11, rue d'Houin (permis en cours d'instruction) et l'emplacement de l'ancienne casse = statu quo pour le moment.

11 rue d'Houin : le permis est en cours d'instruction, c'est-à-dire que le service Urbanisme est en train de l'étudier comme tous les autres permis, avec d'autant plus de vigilance que la politique du maire est de ne pas densifier les coteaux pour les protéger notamment des risques naturels.

Emplacement de l'ancienne casse : un permis avait été déposé et refusé. Sur 40 000 m² (surface plane) il faudra le dépôt d'un permis adapté et acceptable. Aujourd'hui l'Urba n'a pas réceptionné de nouveau permis pour ce site.

- M. et Mme Perego aborde le sujet du raccord au réseau public du haut de la rue d'Houin car ils ne possèdent toujours pas le tout-à-l'égout => rien est prévu pour le moment (procédure judiciaire entre le Préfet et la Ville).

Il n'existe pas de procédure en cours avec le Préfet. Demander des précisions et informations précises sur ce dossier. Assainissement ?

Rue du Pont déviation

Chicanes rue de Champigny, descente de la côte de Cazenave + stationnement rue de Suçy, voies concernées par la déviation de la rue du Pont (entre novembre 2015 et mai 2016). M. Gayet propose, du fait de la dangerosité de la côte de Cazenave et de la vitesse excessive des véhicules dans sa partie basse, l'installation de coussins berlinois similaires à ceux apposés vers le haut.

A l'étude.

Transports

Mme Berdugo soulève le manque de transports en commun rue de Champigny ; Mme Reilhe rappelle que seul le STIF est décisionnaire en matière de prolongation ou création de ligne. Il est demandé la mise en place d'une navette municipale. Mme la Présidente mentionne qu'une étude de fréquentation doit être réalisée au préalable mais que le coût financier sera vraisemblablement un obstacle.

Effectivement une navette municipale n'est pas prévue au budget car trop chère. Le STIF n'est pas favorable à la création d'une ligne supplémentaire sur ce secteur.

PLU

Révision du PLU : ces compétences seront bientôt celles du Territoire, Mme la Présidente assure aux participants que, plus le PLU sera défini et précis, plus ces points seront sauvegardés et conservés.

Nous terminons notre PLU (fin prévu fin septembre) et le territoire est d'accord pour que la ville termine son dossier. Une délibération au conseil municipal du 15 décembre 2015 avait été prise en ce sens, demandant au futur président du territoire d'entériner cet accord.

Antenne relais

Croisement rue du Pont et rue de Suçy : Mme Lequesne souligne que les opérateurs ont pour obligation avant toute installation d'antenne, qu'il y ait une concertation avec la population concernée. Ce point n'a pas été respecté dans ce cas précis. Mme Lequesne ne souhaite que cela ne se reproduise pas dans d'autres quartiers.

Les opérateurs n'ont pas l'obligation d'organiser une concertation avec la population. En revanche, il leur est demandé d'envoyer aux villes un dossier d'information dans lequel ils s'engagent à faire figurer les renseignements et les documents suivants : l'adresse de la direction régionale chargée du dossier, la zone de recherche du site, une mention précisant si l'installation projetée fait l'objet d'une autorisation au titre du code de l'urbanisme et/ou de l'environnement, l'adresse et les coordonnées géographiques en précisant le caractère nouveau ou modificatif du dossier. Les villes, les opérateurs et les habitants essaient généralement de travailler en bonne intelligence et de privilégier la concertation mais aussi l'échange et le respect de la loi et de la santé.

Sécurité

des Bords de Marne : Mme Abile-Gal évoque les nombreux cambriolages et demande à ce que des rondes de policiers municipaux soient effectuées => Mme Reilhe rappelle le type d'intervention de la PM qui décharge la PN et souligne que la PM n'est pas armée. Les participants demandent quelles sont précisément les missions de la PM.

Ci-joint document sur les missions de la PM

Déchets

Mme Berdugo s'inquiète quant au ramassage des ordures ménagères lorsque les communes passeront en Territoire => Mme Reilhe rassure les participants sur le fait que rien ne changera à ce sujet.

Oui le T11 devra reprendre cette compétence et s'organiser comme la ville le fait aujourd'hui.

Projets

Les participants sont unanimes sur le fait que le cadre doit être préservé et notamment les arbres sur les coteaux. Il pourra y avoir un projet commun ou distinct (compte tenu de la différence géographique des quartiers qui composent ce comité). Mme Reilhe propose qu'à partir des points sus cités, puisse émerger un projet commun ou distinct.

Finances

Mme Reilhe mentionne que le budget de fonctionnement de la commune est de l'ordre de 22M d'€ mais que Chennevières comme toutes les communes fait face à de nombreuses restrictions budgétaires comme la baisse des dotations de l'Etat (400 000€ environ en 2015), à une augmentation importante du fonds de péréquation (190 000€ en 2015) ainsi qu'aux transferts de charge de l'Etat, notamment concernant les rythmes scolaires (500 000€) l'an.

Suite à la renégociation de l'emprunt toxique « Helvetix », un prêt de 20M d'€ sur 30 ans a été accordé à la ville ; Ce prêt permettra notamment la réfection de voiries ainsi que la remise aux normes et la rénovation de bâtiments communaux dont les urgences ont été priorisées par les audits réalisés.

Puis renégociation des deux emprunts toxiques DEXIA validée en conseil municipal du 19 janvier 2016. Il n'existe plus d'emprunts toxiques pour la ville.

21h20 séance est levée

Secrétaire de séance
Peggy PAREIRA

Présidente
Marie-Claude REILHE